



Mon employeur ma verser la somme 2 fois

Par **sofianeбен**, le **17/04/2009** à **16:51**

Bonjour,

j'ai fin mon contact de travail au mois de mars mon employeur ma donne un chèque de de fin contrat (congé des heures des récupération) d'une somme de 2500euros et je découvre que la société ma fais un virement de la même somme soit 2 payement différent un chèque et un virement . que dit la loi .

est ce que je signale ça a mon patron qui a profite de moi avec un contrat aide ?

il y a t'il le droit légal pour récupérer l'argent ?

et est ce que j'ai un moyen légal que je garde cette argent sans m'inquiéter ?

cordialement .

(super ces forum qu'on peut poser des question juridique

Par **ravenhs**, le **17/04/2009** à **19:40**

Bonjour,

Votre patron, s'il s'en aperçoit, peut engager une action en justice fondée sur la répétition de l'indu pour vous contraindre à rendre le trop perçu.

Par **sofianeбен**, le **19/04/2009** à **03:06**

une solution pour puisse garder cette argent .

il y a surement un moins pour que je puisse garder cette argent

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **13:30**

Bonjour,

Vous n'avez aucune "solution" pour garder cet argent payé induement. Et l'employeur à cinq ans pour vous le réclamer.

Très cordialement

Par **Patricia**, le **09/05/2009** à **13:53**

Bonjour,

Et si l'erreur s'était produite en votre défaveur, ne l'auriez-vous pas, Vous, réclamé à votre employeur ce montant dû ???

Il faut savoir rester honnête dans certains cas.

Nous savons tous que "nul n'est infallible" et/ou que "l'erreur est humaine"...